****

**Secrétariat général**

****

|  |  |
| --- | --- |
| Direction de la Coordination Interministérielle et de l’Appui Territorial Bureau de l’Environnement et de l’Utilité Publique |  |

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE ET D’ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral du préfet d’Ille-et-Vilaine, il sera procédé, sur la commune de Rennes, à la demande de Rennes Métropole et de son mandataire Trajectoires, à l’ouverture d’une enquête publique et d’une enquête parcellaire du lundi 10 juin 2024 à 9h00 au mercredi 10 juillet 2024 à 17h00, en vue du projet d’augmentation de capacité de la ligne A du métro, sur la commune de Rennes.

Ce projet vise à augmenter la capacité de transport de la ligne notamment en réalisant des travaux d’infrastructure et de modification des automatismes, complétés par l’acquisition de rames supplémentaires.

Les pièces du dossier seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l’enquête :

* au siège de l’enquête, à l’Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville 35031 Rennes Cedex (ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) ;
* à la mairie de Rennes, Hôtel de Ville Place de la mairie 35000 Rennes (ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30) ;
* à la mairie de quartier Villejean – Beauregard – Saint-Martin, 43 cour John Fitzgerald Kennedy 35000 Rennes (ouverture le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 14h00 à 17h00) ;
* sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-d-utilite-publique-Expropriations> ;
* sur un poste informatique mis à la disposition du public dans le hall de la préfecture d’Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 (sur rendez-vous au 02 21 86 24 79)

Des observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

* au siège de l’enquête, à l’Hôtel de Rennes Métropole, sur le registre d’enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
* à la mairie de Rennes sur le registre d’enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
* à la mairie de quartier Villejean – Beauregard – Saint-Martin, sur le registre d’enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
* par courrier, à l’attention du commissaire-enquêteur adressée à l’Hôtel de Rennes Métropole, à l’adresse suivante : 4 avenue Henri Fréville 35031 Rennes ;
* par voie électronique à l’adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr en précisant en objet « Augmentation capacité ligne A métro Rennes »

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture d’Ille-et-Vilaine dans la rubrique « publications ». Les observations sur le registre sont consultables à l’Hôtel de Rennes Métropole, à la mairie de Rennes et à la mairie du quartier Villejean – Beauregard – Saint-Martin.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Gérard Pelhâte, agriculteur à la retraite, désigné par le président du tribunal administratif de Rennes, recevra les observations écrites ou orales du public à la mairie de Villejean - Beauregard – Saint-Martin les :

* lundi 10 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;
* samedi 15 juin 2024 de 10h00 à 12h00 ;
* jeudi 4 juillet 2024 de 15h00 à 17h00 ;

Le commissaire enquêteur sera également présent à l’Hôtel de Rennes Métropole le :

* mercredi 10 juillet 2024 de 15h00 à 17h00 ;

Dans le délai d’un mois à l’issue de l’enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à l’Hôtel de Rennes Métropole et à la préfecture d’Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication. Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture d’Ille-et-Vilaine.

À l’issue de ces enquêtes, le préfet est susceptible d’adopter un arrêté déclarant l’opération d’utilité publique et un arrêté déclarant cessibles les biens et droits immobiliers nécessaires à la réalisation du projet.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Pour le préfet,  Le secrétaire général  Pierre LARREY |